

Conditions Générales de Vente – Bon Cadeau Aircalin

1. PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

La compagnie Aircalin édite des Bons Cadeaux constituant des bons d'achat valables pour les produits et services commercialisés par Aircalin, au tarif en vigueur au jour de l'exécution de la prestation.

Le paiement de la commande peut être effectué selon les modalités suivantes :

- **Par téléphone (+687 26 55 00)** : par carte bancaire.
Aircalin se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande en cas de refus d'autorisation de paiement par la banque du Client. Lors d'une commande par téléphone, les coordonnées de la carte bancaire devront être communiquées à l'établissement par ce biais.
- **À l'agence Aircalin Nouméa** : par carte bancaire, espèces ou chèque.
En cas de paiement par chèque bancaire, le Bon Cadeau ne pourra être utilisé qu'après un délai de 15 jours suivant son encaissement effectif.
- **À distance** : par carte bancaire ou virement bancaire.

Les informations suivantes doivent être communiquées lors de la commande : date d'achat, montant souhaité du Bon Cadeau, nom du bénéficiaire et nom du sponsor (acheteur).

Le montant minimum d'un Bon Cadeau Aircalin est fixé à **5 000 F CFP**.

2. CONDITIONS D'UTILISATION DES BONS CADEAUX

2.1. Communication et utilisation

Si le Client n'est pas le Bénéficiaire du Bon Cadeau, il lui appartient d'informer ce dernier des présentes conditions d'utilisation. Pour bénéficier du Bon Cadeau, il est indispensable de communiquer le numéro d'EMD indiqué sur celui-ci.

Le Bon Cadeau peut être utilisé pour tout achat de produits ou services Aircalin, que ce soit en agence ou par téléphone. Si le prix de la prestation choisie excède le montant du Bon Cadeau, le Bénéficiaire devra acquitter la différence. Si le montant de la prestation est inférieur à la valeur du Bon Cadeau, le solde non utilisé reste disponible pour un prochain achat, dans la limite de la période de validité du Bon Cadeau.

2.2. Durée de validité

Les Bons Cadeaux sont valables un (1) an à compter de leur date d'achat (et non de réservation). Au-delà de cette période, le Bon Cadeau est considéré comme périmé, non remboursable et acquis à Aircalin.

2.3. Contrôle de validité

La délivrance de la prestation est subordonnée à la vérification par Aircalin de la validité du Bon Cadeau, notamment du numéro EMD, de sa date de validité et du règlement effectif.

2.4. Conditions d'application

La prestation obtenue au moyen d'un Bon Cadeau est soumise aux conditions générales de transport et de vente d'Aircalin, notamment en matière de modification ou d'annulation. Les frais de service en vigueur au moment de la réservation s'appliquent à toute émission de billet effectuée à l'agence Aircalin ou par téléphone, y compris lorsque le paiement est effectué en tout ou partie au moyen d'un Bon Cadeau.

2.5. Non-remboursement et perte

Le Bon Cadeau n'est ni échangeable ni remboursable.

En cas de non-utilisation dans le délai de validité, de perte, vol ou destruction, ni le Client ni le Bénéficiaire ne pourront prétendre à un remboursement ou une compensation.

En cas d'impossibilité exceptionnelle d'utilisation durant la période de validité, le Bénéficiaire est invité à contacter Aircalin. Cette dernière n'est toutefois pas tenue de modifier les conditions d'utilisation.

2.6. Suspension ou arrêt de la commercialisation

Aircalin se réserve le droit d'interrompre, temporairement ou définitivement, la vente de Bons Cadeaux. Dans ce cas, le Client en sera informé via le site Internet ou en agence, et aucune commande nouvelle ne pourra être enregistrée.

2.7. Cession

Un Bon Cadeau Aircalin peut être cédé à un tiers, à condition qu'il n'ait pas encore été utilisé pour l'émission d'un billet d'avion. La date de validité reste inchangée.

En cas de cession, le Bénéficiaire initial doit en informer Aircalin. Après émission d'un billet d'avion, le Bon Cadeau devient non cessible.

3. LIVRAISON

Les Bons Cadeaux peuvent être :

- retirés directement en agence Aircalin pendant les heures d'ouverture ;
- ou envoyés par courriel à l'adresse indiquée lors de la commande.

4. FORCE MAJEURE / CAS FORTUIT

En cas de suspension de l'exécution des obligations d'Aircalin pour cause de force majeure ou cas fortuit, et si cette suspension excède 30 jours, la durée de validité du Bon Cadeau sera prolongée d'une période équivalente à celle de la suspension.

5. LEGISLATION APPLICABLE : Les conditions générales de vente des bons cadeaux **Aircalin** sont régis par les textes et conventions applicables en Nouvelle-Calédonie, ainsi que par les lois françaises dans leur version applicable en Nouvelle-Calédonie. En cas de contentieux, les tribunaux de Nouvelle-Calédonie sont seuls compétents.